

Avis aux motoneigistes circulant dans le parc (RFLV)

Nous avons 6 km de chaussée partagée avec des camions lourds sur la route 28 entre les km 69 et 75.

Soyez prudents, respectez les consignes, et bonne saison !

1. Si j'arrive de Kitcisakik et que je me dirige vers le sud.

- a. Arrivé à l'intersection des routes 213 et 28, j'arrête et je lis la pancarte laquelle dit que nous sommes en sentier partagé sur 6 km. Je suis au km 69.
- b. Je regarde dans les deux sens et si je vois un camion s'en venir, j'attends et le laisse passer. Je tourne obligatoirement à droite et je roule sur l'accotement sans m'arrêter sur la route jusqu'à l'intersection (5 km plus à l'ouest, km numéro 74) 63-386 (je tourne à gauche si je m'en vais vers la Pourvoirie La Vérendrye sentier 386 sud,
- c. Et je continue tout droit si je vais au Joncas ou vers Ville-Marie sentier 63, un (1) km de plus et je tourne à gauche pour prendre le sentier 63, 15 km à parcourir pour se rendre au Joncas.
- d. Ces sentiers sont au sud de la route 28.
- e. Si je rencontre un camion, je ralentis et me colle sur l'accotement.

2. Si j'arrive de la Pourvoirie Pavillon La Vérendrye et que je me dirige vers le nord. J'ai parcouru 42 km avant d'arriver à l'intersection avec la route 28.

- a. Arrivé à l'intersection du sentier 63 (également 386) et la route 28, j'arrête et je lis la pancarte spécifiant que nous sommes en sentier partagé avec des camions lourds sur 6 km.
- b. Je regarde dans les deux sens et si je vois un camion s'en venir, j'attends et le laisse passer. Il a la priorité.
- c. Je tourne à gauche (sentier 63 ouest) si je m'en vais vers le Joncas ou vers Ville-Marie (1 km de chaussée partagée sur la route 28) ou à

droite (sentier 386 nord) si je m'en vais vers Val-d'Or (5 km de chaussée partagée).

- d. Je roule sur l'accotement sans m'arrêter jusqu'à l'intersection de la route 28 avec le sentier de motoneige. Si je rencontre un camion, je ralentis et me colle sur l'accotement.

3. Si j'arrive du Joncas ou de Ville-Marie et que je me dirige vers l'est (vers la Pourvoirie La Vérendrye ou vers le nord en direction de Val d'Or)

- a. Arrivé à l'intersection du sentier 63 et la route 28 (km 75), j'arrête et je lis la pancarte laquelle dit que nous sommes en sentier partagé sur 6 km.
- b. Je regarde dans les deux sens et si je vois un camion s'en venir, j'attends et le laisse passer. Je tourne obligatoirement à droite et je roule sur l'accotement sans m'arrêter sur la route jusqu'à l'intersection (1 km plus à l'est) 63-386 (je tourne à droite si je m'en vais vers la Pourvoirie La Vérendrye sentier 386 sud).
- c. Ou je continue tout droit si je vais à Val-d'Or, 5 km de plus sur la route 28 (vers le km 69) et je tourne obligatoirement à gauche pour prendre le sentier 386 nord (environ 85 km de Kitcisakik et 185 km de Val-d'Or).

Denis Lefebvre, président 21 janvier 2023